

Norme belge

NBN EN 1992-3 ANB

1e éd., avril 2013

Indice de classement: **B 15**

Eurocode 2 - Calcul des structures en béton - Partie 3 : Silos et réservoirs - Annexe nationale

Eurocode 2 - Ontwerp en berekening van betonconstructies - Deel 3 : Constructies voor keren en opslaan van stoffen - Nationale bijlage

Eurocode 2 - Design of concrete structures - Part 3 : Liquid retaining and containment structures - National annex

Autorisation de publication: 22 février 2013

Remplace : NBN ENV 1992-4 (1999).

Commission: Actions sur les constructions



Bureau de Normalisation - rue Joseph II 40 - 1000 Bruxelles - Belgique

Tél: +32 2 738 01 12 - Fax: +32 2 733 42 64 - E-mail: info@nbn.be - NBN Online: www.nbn.be

Banque 000-3255621-10 IBAN BE41 0003 2556 2110 BIC BPOTBEB1 TVA BE0880857592

ICS: 91.010.30 ; 91.080.40

Belgische norm

NBN EN 1992-3 ANB

1e uitg., april 2013

Normklasse: B 15

**Eurocode 2 - Ontwerp en berekening van betonconstructies - Deel 3 :
Constructies voor kerens en opslaan van stoffen - Nationale bijlage**

Eurocode 2 - Calcul des structures en béton - Partie 3 : Silos et réservoirs - Annexe nationale

Eurocode 2 - Design of concrete structures - Part 3 : Liquid retaining and containment structures - National annex

Toelating tot publicatie: 22 februari 2013

Vervangt : NBN ENV 1992-4 (1999).

Commissie: Draagsysteemberekening



Bureau voor Normalisatie - Jozef II-straat 40 - 1000 Brussel - België

Tel: +32 2 738 01 12 - Fax: +32 2 733 42 64 - E-mail: info@nbn.be - NBN Online: www.nbn.be

Bank 000-3255621-10 IBAN BE41 0003 2556 2110 BIC BPOTBEB1 BTW BE0880857592

Avant-propos national à la NBN EN 1992-3:2006

1. La norme NBN EN 1992-3:2006 « Eurocode 2: Calcul des structures en béton - Partie 3 : Silos et réservoirs » comprend l'annexe nationale NBN EN 1992-3 ANB:2013 qui a un caractère normatif en Belgique. Elle remplace à partir de la date de publication au Moniteur Belge de l'homologation de la norme NBN EN 1992-3 ANB :2013 ; la norme suivante:

- NBN ENV 1992-4 :1999 « Eurocode 2: Calcul des structures en béton - Partie 4: Structures de soutènement et réservoirs »

2. La version de langue française de l'EN 1992-3 a été rédigée en France par l'AFNOR. En conséquence, on y rencontre certaines expressions d'usage moins courant en Belgique.

Une liste de termes équivalents est donnée ci-après :

Termes de l'EN 1992-3	Termes équivalents en Belgique
Client	le maître de l'ouvrage assisté de ses bureaux d'architectes, d'ingénierie et de consultance

Introduction à l'annexe nationale

1. La présente norme NBN EN 1992-3 ANB:2013 est "l'Annexe nationale - Nationale bijlage" (ANB) définissant les conditions d'application en Belgique de la norme NBN EN 1992-3:2006. La norme NBN EN 1992-3:2006 comprend cette annexe nationale NBN EN 1992-3 ANB:2013 qui a un caractère normatif en Belgique. Elle remplace à partir de la date de publication au Moniteur Belge de l'homologation de la norme NBN EN 1997-2 ANB:2013 les normes suivantes:
 - NBN ENV 1992-4 :1999 « Eurocode 2: Calcul des structures en béton - Partie 4: Structures de soutènement et réservoirs »
2. Cette ANB a été préparée par la commission NBN E25002 "Calcul des structures en béton".
3. Cette ANB fournit les éléments suivants :
 - la présente introduction qui précise la procédure d'implémentation de l'EN 1992-3:2006 ;
 - les "paramètres déterminés nationalement" (en Anglais NDP) pour les clauses de l'EN 1992-3:2006 pour lesquelles sont prévus des choix nationaux et des compléments nationaux non contradictoires ;
 - les conditions d'emploi des éléments complémentaires de la NBN EN 1992-3:2006, en particulier les Annexes K, L, M et N.
4. Cette ANB remplit une double fonction auprès du NBN :
 - d'une part, au plan européen, conformément aux règles du CEN, comme annexe à **caractère informatif** à la partie 3 de l'Eurocode 2, publiée par le NBN comme norme NBN EN 1992-3:2006 ;
 - d'autre part, au plan belge, comme norme nationale distincte NBN EN 1992-3 ANB:2013, ce qui donne à son contenu - notamment aux paramètres déterminés nationalement - un **caractère normatif** pour la Belgique.
5. L'utilisation de la NBN EN 1992-3:2006 pour les ouvrages est prévue en l'associant avec l'ensemble des Eurocodes (normes NBN EN 1990 à NBN EN 1999), avec leur ANB.

En attendant la publication complète de ces EN, chaque projet individuel définira, lorsqu'il y a lieu, les prescriptions manquantes.

Si l'EN existe sans son ANB correspondante, chaque projet individuel définira les conditions d'application spécifiques (en particulier les valeurs des paramètres déterminés nationalement).

6. Paramètres déterminés nationalement (NDP) non fixés par l'ANB (choix laissé au projet individuel, ainsi que certaines autres hypothèses de calcul qui ne sont pas des NDP) :

Numéro du paragraphe	Description
	Tous les NDP sont fixés par la présente ANB